



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION DE SPECTACLES AVEC LA SOCIETE ARTS & SPECTACLES PRODUCTION

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet autour de la clarinette à destination des élèves des classes du Conservatoire communautaire concernés par cet instrument et des élèves des écoles de musique du territoire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves participants de découvrir une autre approche pédagogique et d'en récolter un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger, de partager à l'occasion d'une rencontre avec des artistes de qualité,

Considérant que la Société *Arts & Spectacles Production*, avec l'ensemble les *Bons Becs* composé de 4 clarinettes et d'un percussionniste est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du conservatoire en proposant une master-classe et un concert tout public,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3.3 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droits de représentation de spectacles avec la Société *Arts & Spectacles Production*, dont le siège social se situe à Paris (75012), 7 rue de Tahiti, ayant pour objet la programmation d'une master-classe et d'un concert tout public avec en première partie de ce concert une restitution des élèves ayant participé à la master-classe, le samedi 17 février 2024 dans la salle de la médiathèque le Thotem à Gonnehem et ce pour un montant de 9 058,80 HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de cession de droits de représentation de spectacles avec la Société *Arts & Spectacles Production*, dont le siège social se situe à Paris (75012), 7 rue de Tahiti, ayant pour objet la programmation d'une master-classe et d'un concert tout public qui aura lieu le 17 février 2024 dans la salle de la médiathèque le Thotem à Gonnehem avec en première partie de ce concert une restitution des élèves ayant participé à la master-classe, et ce pour un montant de 9 058,80 HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **.14.FEV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **15 FEV. 2023**

Et de la publication le : **15 FEV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien